

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de LI



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 11 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-quatre le 11 mars
Présents : 7 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : le 06/03/2024

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Francis MARIN - Nicole HULOT – Adeline RAIMBAULT - Romain DELTEIL -
Éric HERVÉ - Laurence NINNIN

ABSENTS : Jean-Michel LABROUSSE a donné procuration à Francis MARIN
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN
Johannès VAN STRIEN a donné procuration à Adeline RAIMBAULT
Benôit BOUSSIQUET

Secrétaire de séance : Nicole HULOT

Début de séance 20h00

Divers :

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- Durée d'amortissement des immobilisations en M57

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2024 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 février 2024.

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Zones d'accélération d'énergie renouvelable (ZAENr) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAENr) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. La communauté de communes Vallée de l'Homme a organisé une consultation pour l'ensemble des communes du territoire :

- une consultation par voie électronique a été organisée du 15 février au 27 février 2024 à 17h sur le site de la communauté de communes vallée de l'Homme (CCVH) à l'adresse : <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/concertation-publique-zaenr/>

Une adresse mail a été expressément créé pour recueillir les avis de la population : concertation-enr@cc-vh.fr. Une affiche informant de cette concertation a été diffusée tout au long de la procédure sur la page d'accueil du site internet de la CCVH,

sur l'application Panneau Pocket de la CCVH, en affichage aux entrées des 3 bâtiments administratifs de la CCVH (siège social au 28 avenue de la Forge aux Eyzies, l'annexe au 3 avenue de Lascaux

24290 Montignac, au service urbanisme à la mairie de Rouffignac). Elle a aussi été diffusée sur le Facebook de la CCVH les 15, 18, 22, 25 février,

Le Maire présente le bilan de cette concertation. Aucun avis n'a été émis via la consultation électronique pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix « pour » 1 voix « contre » et 0 « abstention » identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR)

ZAEnR photovoltaïques – toitures

Objet	Adresse	Référence cadastrale
Château	68 Place des Fossés	C 628
Atelier	874 route de Saint Martin	C 625
Ecole	774 route de Saint Martin	C 440
Vestiaires stade de football	92 route de Saint Martin	C 541

2 – Devis : Installation toilettes publiques parking des remparts :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise EURL DELMARES pour les travaux d'installation des toilettes publiques au parking des remparts d'un montant de 3 376,50€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

3 – Devis : Travaux extension du dépôt communal :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la CCM Alloise pour les travaux d'extension du dépôt communal d'un montant de 24 849,60 €.

Monsieur Francis MARIN ne prend pas part au vote pour Monsieur Jean- Michel LABROUSSE qui est employé au sein de la CCM Alloise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix « pour » 1 voix « contre » et 1 « abstention » accepte ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

4- Devis : Huisseries au château :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis pour le remplacement des huisseries au château. :

Arnaud PICHOT de Trémolat pour un montant de 14 960,00€ HT

Damien RIVIERE du Buisson de Cadouin pour un montant de 14 607,00€ HT

Avant de prendre une décision le conseil municipal souhaite attendre l'avis des Bâtiments de France

5- Devis : Main courante pour le stade de football :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé des devis pour la fourniture d'une main courante pour le stade de football afin de le mettre en conformité au niveau de la sécurité :

CLUB SPORT pour un montant de 8 790,00 € HT

NERUAL pour un montant de 7 066,00 € HT

TECHNI CONTACT pour un montant de 8 201,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

Décide de retenir le devis de la société NERUAL pour un montant de 7 066,00€ HT et mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention FAFA et FEC.

6 - Renouvellement de contrat :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : entretien espaces verts, entretien des bâtiments communaux, entretien matériel

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix « pour » 1 voix « contre » et 1 « abstention » décide le renouvellement à compter du 22 mars 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 22 mars au 21 septembre 2024 inclus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix « pour » 1 voix « contre » et 1 « abstention » décide le renouvellement d'un emploi non permanent.

7 – Frais de notaires pour achat et vente chemins ruraux :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les enquêtes publiques concernant les ventes et achats des chemins ruraux sont terminés.

Lors de la séance du 23 janvier 2024, il a été décidé de nommer Maître Florence ROMAIN, Notaire au Buisson de Cadouin pour passer ces actes.

Il propose que les frais de notaire soient à la charge de :

Des conjoints MARIN pour le chemin d'Ayguenègre

De l'indivision BAEHR pour le chemin des Vignes

Des conjoints GUY pour le chemin du Breuilh

De la commune pour le chemin de Vianès

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.

8– Convention avec la SARL L'Ancre de Salut :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention avec la SARL L'Ancre de Salut pour l'occupation du domaine public est arrivée à échéance le 06 janvier 2024. Il propose de renouveler cette convention à compter du 15 mars 2024 dans les mêmes conditions, pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an dans la limite de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le renouvellement de la convention avec la SARL L'Ancre de Salut et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

9 – Durée d'amortissement des immobilisations en M57 :

Vu le code général des collectivités territoriales. Vu la nomenclature M57. Considérant que les immobilisations d'équipement relevant du chapitre 204 sont amortissables quel que soit l'importance de la collectivité, il y a lieu de prévoir la durée d'amortissement des immobilisations comme suit :

Articles 2041512 et 2041582 : immobilisations incorporelles – subventions d'équipement autres groupements et collectivités à statut particulier :

Amortissement d'une durée de 5 ans (éclairage public)

Amortissement d'une durée de 15 ans (fonds de concours travaux).

Pour les biens de faible valeur jusqu'à 1000€, il est convenu d'amortir sur une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve ces durées de fonctionnement au chapitre 204.

Informations diverses :

La continuité des travaux de la vélo-route ont débuté le 11 mars.

Monsieur Michel LEBOURDAIS boulanger au Bugue a racheté le distributeur de pains et va continuer à l'alimenter à partir du 12 mars du mardi au dimanche sauf en période estivale où il sera alimenté tous les jours

La séance est levée à 22 h00

La secrétaire de séance,
Nicole HULOT

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ